

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING

## émet de nouvelles obligations à 3 ans en PLN



**BNP PARIBAS FORTIS**  
PRIVATE BANKING

Document promotionnel | Mars 2013

### Principales caractéristiques

- ✓ Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser le capital investi en zloty polonais (hors frais), à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.
- ✓ Émission en zloty polonais (PLN), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en PLN vers l'EUR.
- ✓ Courte durée de 3 ans.
- ✓ Coupon annuel de 3,60% (brut en PLN). Sur base du prix d'émission de 101,375%, le rendement actuariel en PLN est de 3,11% (brut).
- ✓ Cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, entre autres via une familiarisation avec le risque de change et les taux d'intérêt.

### Le zloty polonais (PLN)

Sixième économie en importance de l'Union européenne, la Pologne présente des fondamentaux sains et solides. Il est vrai que sa constitution prévoit des mécanismes de stabilisation qui obligent le gouvernement à réduire les dépenses dès que la dette publique franchit le cap des 55% du produit intérieur brut (PIB). Ce qui s'est récemment encore traduit par l'abolition de la retraite anticipée, le relèvement de l'âge légal de la pension et une augmentation la TVA. Cette fermeté budgétaire inspire confiance aux investisseurs étrangers, dont l'afflux des capitaux demeure essentiel pour la Pologne.



Mais si elle reste positive, la croissance polonaise est néanmoins en train de ralentir (encore de 4,3% en 2011, elle tourne autour de 2% en 2012). Le 6 février 2013, la banque centrale a donc abaissé, pour la 4<sup>ème</sup> fois, son taux directeur, pour le ramener à 3,75%. Vu le recul de l'inflation, d'autres assouplissements monétaires pourraient suivre, ce qui met un frein au potentiel d'appréciation du zloty à court terme.

Les taux polonais restent cependant relativement élevés. De plus, le zloty procure un effet de levier sur l'euro: il a profité du récent retour de la confiance dans la zone euro, pour s'apprécier contre l'euro, lui-même en redressement. A contrario, toute résurgence de l'aversion pour le risque peut jouer des tours au zloty. Cette devise à haut rendement est donc réservée à l'investisseur accoutumé à la volatilité et au risque de change. (Source: BNP Paribas Fortis)

#### Au 21 février 2013, 1 EUR valait 4,1828 PLN

Pour acquérir une coupure de 5.000 PLN à ce cours, vous devriez payer 1.195,37 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le zloty polonais s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 4,6475 PLN pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.075,84 EUR pour votre coupure de 5.000 PLN. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le zloty polonais s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 3,8025 PLN pour 1 EUR, vous recevrez 1.314,92 EUR pour votre coupure de 5.000 PLN. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

#### Évolution de l'euro vis-à-vis du zloty polonais sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 21.02.2013)

Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du zloty polonais.

## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/privatebanking](http://www.bnpparibasfortis.be/privatebanking) > Investissements > Dossiers > Votre profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par son private banker si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible auprès de son private banker ainsi que sur [www.bnpparibasfortis.be/privatebanking](http://www.bnpparibasfortis.be/privatebanking) > Investissements > Informations légales.

## Principaux risques de cette émission

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- ✓ **Risque de change:** cet emprunt est émis en zloty polonais. Ceci implique qu'à l'échéance, l'investisseur pourrait recevoir un montant en PLN qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro.
- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi en PLN (hors frais), à l'échéance.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (5.000 PLN). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais et commissions" et "Fiscalité", en page 3).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cette obligation en devise étrangère fluctue en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, toutes choses étant égales par ailleurs, le prix de l'obligation diminue. Inversement, le cours de l'obligation augmente si les taux de marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce risque de fluctuation est plus important en début de vie de l'obligation et diminue à mesure que la date d'échéance approche. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Fortis (voir ci-dessus), qui pourrait être inférieur à la valeur nominale par coupure (5.000 PLN).

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (tel que défini en page 3 ci-après) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible auprès de votre private banker ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/privatebanking](http://www.bnpparibasfortis.be/privatebanking) > Investissements > Informations légales.

## Envie d'en savoir plus ou de souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'**offre publique en Belgique**.  
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 1<sup>er</sup> mars à 9h au 29 mars 2013 à 16h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker**

Il examinera volontiers avec vous si cette obligation répond à votre profil d'investisseur et comment l'intégrer au mieux dans votre portefeuille de placements.

# Principales caractéristiques de cette émission

<b>Émetteur</b>	<b>BNP PARIBAS FORTIS FUNDING</b> , filiale de BNP Paribas Fortis SA.
<b>Garant</b>	<b>BNP Paribas Fortis SA.</b> Rating ( <i>perspective</i> ) du garant: A2 ( <i>stable outlook</i> ) chez Moody's, A+ ( <i>negative outlook</i> ) chez Standard & Poor's et A+ ( <i>stable outlook</i> ) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valeur nominale: 5.000 PLN.</li><li>• Montant de l'émission: minimum 10 millions PLN. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.</li><li>• Code ISIN: XS0895360732 - Série 807.</li><li>• Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.</li><li>• Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 2).</li></ul>
<b>Durée</b>	<b>Date d'émission et de paiement:</b> 5 avril 2013. <b>Prix d'émission:</b> 101,375% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 1,375% (voir rubrique "Frais et commissions" ci-dessous). <b>Echéance:</b> 5 avril 2016, ce qui correspond à une durée de 3 ans. <b>Prix de remboursement:</b> droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) en PLN, à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
<b>Rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 3,60% (brut en PLN).</li><li>• Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 5 avril de chaque année et pour la première fois le 5 avril 2014.</li><li>• Sur base du prix d'émission de 101,375%, le rendement actuariel brut en PLN est de 3,11%.</li></ul>
<b>Frais et commissions</b>	<b>Frais</b> <b>Service financier:</b> gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique. <b>Conservation en compte-titres:</b> gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis. <b>Frais de courtage:</b> pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement auprès de votre private banker ou sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer">www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer</a> > Infos utiles > Frais et taxes. <b>Commission supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101,375%</b> Commission de placement unique de 1,375% de la valeur nominale des titres. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter les Final Terms pour plus d'informations sur cette commission.
<b>Fiscalité</b>	<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b> Selon la nouvelle législation fiscale entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2013, les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés (ces revenus ne devront donc pas être mentionnés dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques). Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable. <b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).</li><li>• En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (maximum 650 EUR par opération).</li></ul>
<b>Documentation</b>	Le Prospectus est constitué <ul style="list-style-type: none"><li>• du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 13 juin 2012 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,</li><li>• des Suppléments au Prospectus de base, respectivement datés du 28 juin 2012 et du 30 octobre 2012, et approuvés par la CSSF au Luxembourg, et</li><li>• des Final Terms datées du 28 février 2013.</li></ul> Ces documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus, sont disponibles gratuitement auprès de votre private banker ainsi que sur le site <a href="http://www.bnpparibasfortis.be/emissions">www.bnpparibasfortis.be/emissions</a>